



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

N° 35
23 juin 2022

Publication du Procès-Verbal

Le Procès-verbal est consultable sur Footclubs dans le menu « organisation » puis « Procès-Verbaux »

Examen des dossiers

Dossier n° 225

Match n° 24463290 Gf Loire et Retz 1 - Camoel Presqu'île Fc 1 U13F à 8 groupe C du 21.05.2022

La Commission décide :

- De valider le résultat de la rencontre, soit 2-2.
- D'amender les deux clubs pour retard dans l'envoi de la feuille de match soit 15€

Dossier n° 229

Match n° 23695576 St André des Eaux 2 - St Nazaire FC Immaculée 2 – Seniors D3 Masculin Groupe A du 08.05.2022

La Commission décide :

- De procéder au versement des frais d'arbitrage soit 46,50€
- De prélever cette somme au débit du club de St-Nazaire Immaculée Fc
- D'amender le club de St-Nazaire Immaculée Fc de la somme de 50 € pour non-paiement des arbitres.